



ANC

FICHE DE POSTE

Technicien en assainissement non collectif

Finalité

Exécuter les missions de contrôle réglementaire des installations d'ANC pour lutter contre l'insalubrité publique et œuvrer pour la préservation de l'environnement

Définition du métier

Pour le compte de la collectivité compétente en assainissement non collectif et sous la responsabilité du directeur du SPANC :

- ◆ Réaliser les contrôles de la conformité réglementaire des dispositifs d'assainissement non collectif
- ◆ Exécuter les vérifications de conception et de bonne exécution des travaux
- ◆ Exécuter les vérifications périodiques des installations existantes
- ◆ Suivre l'instruction administrative des dossiers (prises de rendez-vous, informations des usagers, rédaction des rapports, réponses aux consultations des autres acteurs, etc.)

Activités

Détail des missions :

- ◆ S'assurer de la conformité réglementaire des projets d'installation d'ANC sur la base des dossiers soumis au SPANC, et le cas échéant rédiger l'attestation du projet d'ANC en cas de demande de permis de construire
- ◆ Vérifier la conformité réglementaire des ouvrages d'ANC lors de leur mise en œuvre
- ◆ Réaliser périodiquement le contrôle de fonctionnement et d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs
- ◆ Dans le cadre des transactions immobilières, répondre aux sollicitations et réaliser, si besoin, le contrôle de fonctionnement et d'entretien
- ◆ Informer les usagers des problématiques relatives à l'assainissement et à la réglementation

- ◆ *Activité renseignée si mission exercée par le SPANC* : Suivre les opérations de réhabilitation avec les partenaires institutionnels (agence de l'eau, service de l'État du Conseil Général, etc.)
- ◆ *Activité renseignée si mission exercée par le SPANC* : Suivre les opérations d'entretien proposées par le SPANC
- ◆ Travailler en collaboration avec les partenaires et prestataires extérieurs (zonages d'assainissement, documents de planification, périmètres de protection, etc.)
- ◆ Se tenir informé de la veille réglementaire et technique

Compétences requises

Savoirs :

- ◆ Cadre technique et réglementaire des installations individuelles et collectives de l'assainissement non collectif
- ◆ Rôle et missions du SPANC
- ◆ Connaissances en traitement des eaux usées
- ◆ Maîtrise des principes de fonctionnement des systèmes d'ANC (traditionnelles et agréées) mais aussi d'assainissement collectif
- ◆ Notions d'hydraulique, hydrologie, pédologie et des caractéristiques des sols
- ◆ Notions en droit des sols, urbanisme, schémas d'assainissement permis de construire autorisation de travaux, etc.
- ◆ Techniques de communications et pédagogie

Savoir-faire et savoir être :

- ◆ Savoir travailler en équipe
- ◆ Savoir s'organiser et gérer les priorités
- ◆ Qualités rédactionnelles
- ◆ Gérer les situations de stress
- ◆ Respecter la confidentialité
- ◆ Capacité d'écoute et de communication, de collaboration et d'argumentation avec les différents acteurs

Autre

- ◆ Permis B
- ◆ Niveau d'études attendu : Niveau III
- ◆ Aptitude à alterner le travail de bureau et le travail de terrain

Document réalisé au sein du groupe de travail « Formation des installateurs et concepteurs en ANC » dans le cadre du PANANC

Ce groupe de travail est composé de représentants de la FNCCR, la DEB, la DGS, l'ATANC LB&OM, l'ARTANC, l'ANSATESE, l'ASCOMADE, l'ATANC PACA, le GRAIE, le SDANC des Vosges

Version 2022